

## Objectif :

Obtenir une déclinaison opérationnelle et continue, par les différents acteurs, des principes de justifications des expositions aux rayonnements ionisants et d'optimisation des doses à délivrer aux patients, ces acteurs s'étant appropriés le sens de ces principes et en maîtrisant le savoir-faire.

## Méthodes :

La première partie a pour objectif de rappeler les bases physiques, biologiques, législatives de la radioprotection patient en utilisant une méthode de e-learning avec validation on-line de quizz ou QCM avec l'assistance d'un partenaire INSTN-CEA. (**étape obligatoire pour assister au présentiel A Faire avant le 12/10/2021 = 5h de connexion**)

La seconde s'effectue en présentiel avec des séminaires, focalisés sur la qualité/la gestion des risques et l'évaluation de pratiques, dispensés par des professionnels reconnus.

La qualité et la gestion des risques sont abordées dans le cadre d'une action de formation cognitive, l'analyse des pratiques se fait à partir d'une analyse systémique d'un événement significatif de radioprotection. (**le rapport d'analyse doit être envoyé par mail avant le 10/11/2021**)

**Cette formation répond aux critères d'obligation de la formation à la RP Patient pour les professionnels exerçant en RTH notamment le guide publié (Décision n° CODEP-DIS-2018-045999 du 18 septembre 2018)**

### Participants appartenant au service Radiothérapie exclusivement :

- Oncologues Radiothérapeutes hospitaliers et libéraux en exercice
- Physiciens Médicaux
- Manipulateurs en Electroradiologie Médicale
- Dosimétristes

**Capacité d'accueil limitée : 150 pers.**



Droit  
inscription

**DIRECCTE : 11 75 44595 75**

**Réf DPC :14352100001**



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC  
Retrouvez toute l'offre du DPC sur [www.msdpc.fr](http://www.msdpc.fr)

Contact

**Angélique Fournigault**  
Secrétaire de l'AFCOR  
Tél : 06 49 72 74 04  
[secretariat@afcor.fr](mailto:secretariat@afcor.fr)

**Prix unique : 400€/pers**

### Comprenant :

- Frais d'inscription (avant le 10/09/2021)
- Attribution des codes aux modules e-learning (13/9/21)
- Transmission d'un événement extrait de la base des ESR déclarés à l'ASN devant faire l'objet d'une analyse systémique avant la journée présentielle et dont le rapport (trame fournie) et devra être transmis par mail.
- Communication des codes d'accès à la plateforme ZOOM pour la journée finale (18/11/21)
- L'attestation de formation, ne sera délivrée, qu'après la vérification de chaque étape. Cette attestation sera alors d'une validité de 7 ans

# Formation Nationale de Radioprotection des patients aux rayonnements ionisants



Session 10 :

Module e-learning : 13 septembre au 12 octobre 2021

**Journée en visioconférence :  
le jeudi 18 novembre 2021**



8h30	<b>ACCUEIL</b>		Accueil
9h00 - 9h30	<b>EVALUATION PRE-FORMATION</b> Chaque participant donne sa définition du risque à l'aide d'un questionnaire	30 mn	Modération O. Pradier
09h30 - 10h00	Synthèse à partir des questionnaires Sémantique et définitions : les grandes familles de risque, situations techniques et organisationnelles	30 mn	G. Brusadin Discussion 10 min puis Cours 20 min
10h00 - 11h00	Expositions des différentes méthodes pour réaliser une cartographie des risques : AMDEC, APR... Discussion des avantages et des inconvénients de chaque méthode	60 mn	P. François/G. Brusadin
11h00 - 11h15	<b>PAUSE</b>	15 mn	
11h15 - 11h45	Identifier avec précision les différents acteurs, leurs responsabilités et les délégations pour la gestion des risques Se situer parmi les autres acteurs dans le circuit de gestion des risques liés aux rayonnements ionisants	30 mn	T.Lacornerie/P. Le Tallec/P.Maingon
11h45 - 13h	Identifier avec précision les contextes organisationnels à risque par métiers Seront également abordés les causes d'incertitudes, leurs grandeurs, et leurs perceptions selon chaque métier	75 mn	A. Lisbona / P. Le Tallec / P. Maingon
13h00 - 14h00	<b>DEJEUNER</b>	60 mn	

			Modération O. Pradier
14h00 - 14h30	Identifier les méthodes existantes d'évaluation de la démarche de gestion des risques (EPP, audit de, pratiques, certification) en insistant sur la notion d'audit professionnel par les pairs	30 mn	P. Maingon
14h30 - 15h00	Identifier la documentation réglementaire exigible et utile à la gestion des risques	30 mn	G. Brusadin
15h00 - 15h30	Mise en œuvre et suivi des actions d'amélioration : tableau de bord, définition d'indicateurs, suivi des actions d'amélioration	30 mn	Nicolas Pourel ou Bénédicte Perrin / G. Brusadin
15h30 - 15h45	<b>PAUSE</b>	15 mn	
15h45 - 17h30	EPP : CREX A partir d'un cas sélectionné dans la base de données des ESR déclarés à l'ASN à partir duquel les participants auront réalisé une analyse systémique en amont de la formation, les orateurs et les participants suivront la démarche suivante : Analyser les dysfonctionnements Evaluer l'efficacité des lignes de défense. Proposer les actions d'amélioration Interroger sa pratique individuelle	105 min	Tous les orateurs Médecin/Physicien/ Qualiticien/ Manipulateur
17h30 - 18h00	<b>EVALUATION POST-FORMATION</b> Décrire les actions à engager pour permettre d'améliorer sa démarche de gestion des risques	30 mn	